Les enseignants du collège Molière, réunis en réunion syndicale le 31 août 2020, ont voté, à la majorité des enseignants, une motion pour dénoncer la légèreté du protocole sanitaire proposé par le ministère de l’Education nationale alors que nous sommes dans un département classé rouge, zone de circulation active du virus. De très nombreux éléments sont laissés à la libre appréciation des chefs d’établissement et des équipes locales, rendant leur tâche très difficile. Craignant de revivre les approximations et revirements ministériels des mois précédents, nous espérons pour cette rentrée 2020 davantage d’anticipation de la part de notre ministère de tutelle, et ce d’autant plus que notre équipe a été durement touchée par la Covid il y a quelques mois.

Nous nous opposons par ailleurs à la suppression d’un 25e de poste d’Assistant d’éducation dans notre établissement pour la rentrée, alors que nous aurions au contraire besoin d’un poste supplémentaire. Cette décision nous semble d’autant plus incompréhensible que la situation sanitaire nécessite un encadrement rigoureux, que notre collège, en travaux, comportera bientôt des préfabriqués dans la cour, et qu’il est très difficile d’en surveiller les moindres recoins. La sécurité des élèves, dans le contexte de l’épidémie de Covid, n’est pas négociable selon nous : cette suppression, de même que le refus de rouvrir une classe de 3e alors que ce niveau est surchargé cette année, montre à quel point les enjeux de la situation sanitaire n’ont pas été pris en compte dans l’organisation de la rentrée. Nous alertons notre Ministère à ce sujet.

Les enseignants du collège Molière de Chennevières réunis en réunion syndicale SNES SNFOLC